



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PNA PIES-GRIECHES EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

Etat des lieux sur la répartition, les enjeux et les actions conduites en région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la politique PNA de l'État, pour la conservation des Pies-grièches
Année 2017



Rédacteur :
Romain Riols – LPO Auvergne
Décembre 2017

Crédit photos : Romain Riols

LPO Auvergne

Siège social • 2 bis rue du Clos Perret • 63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 39 79 • Fax. 04 73 39 98 74 • www.lpo-auvergne.org • auvergne@lpo.fr



SOMMAIRE

1. Présentation des espèces	3
2. Historique de l'évolution de l'espèce et des actions	5
2.1. Des années soixante à la prise de conscience	5
2.2. L'élaboration des plans d'actions	5
2.3. Mise en œuvre des plans national.....	6
3. Répartition des espèces et des populations.....	7
4. Analyse des enjeux et menaces dans la région	9
4.1. Enjeux.....	9
4.2. Menaces	9
5. Analyse du réseau d'acteurs concernés	11
5.1. Le monde agricole.....	11
5.2. Monde de la protection de la nature.....	12
5.3. Partenaires financiers	12
6. Zoom sur quelques actions conduites avec les partenaires.....	13
6.1. Valorisation du bocage avec le CEN Allier	13
6.2. Montage du projet ELEVE	13
6.3. Actions du PNRLF	14
7. Priorités d'actions à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes.....	15
Remerciements.....	16

Référence du document

Romain Riols, 2017 PNA PIES GRIECHES EN AUVERGNE-RHONE-ALPES. Etat des lieux sur la répartition, les enjeux et les actions conduites en région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la politique PNA de l'État, pour la conservation des Pies-grièches. LPO Auvergne. 22 pages.

Rédacteur : Romain Riols, Chargé de mission

Relecture – validation : Sabine Boursange, Chef de service expertise

Structure : LPO Auvergne

2 bis rue du clos Perret

63100 Clermont-Ferrand

auvergne@lpo.fr – 04.73.36.39.79

1. Présentation des espèces

Les Pies-grièches sont des passereaux d'une taille allant d'un gros Moineau au Merle dotés d'une queue relativement longue. Ce sont des oiseaux aux couleurs contrastées dominées par le noir et le blanc, avec un bec légèrement crochu à son extrémité et un bandeau noir sur l'œil (« masque de Zorro ») caractéristique.

Les Pies-grièches ont la particularité de constituer des « garde-mangers » en empalant leurs proies sur les buissons épineux ou les fils barbelés.

Si chaque espèce a une écologie bien particulière, toutes sont liées aux milieux prairiaux ouverts, préférentiellement pâturés de façon extensive, parsemés d'arbres et de buissons. Ces derniers accueillent leur nid et offrent des postes d'affût pour la chasse ; les clôtures et lignes téléphoniques sont aussi particulièrement appréciées. Leur alimentation est essentiellement composée de gros insectes (grillons et bourdons) mais aussi de proies pouvant atteindre une taille et un poids presque aussi importants qu'elles : micro-mammifères, lézards et autres passereaux. 3 espèces sont migratrices trans-sahariennes alors que les deux plus grosses (Pies-grièches grise et méridionale) sont sédentaires.

Des cinq espèces nichant en France, seule la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) n'est pas concernée par le Plan National d'Actions du fait de son degré de menace moindre (populations encore importantes).

La région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée par 3 des 4 espèces du PNA : la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et plus marginalement la Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*). La Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*) s'est éteinte de la région.



Figure 1 : Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise, Pie-grièche méridionale (©R. Riols)

La **Pie-grièche à tête rousse** (*Lanius senator*) affectionne des paysages pouvant évoquer la savane, à savoir des espaces enherbés pâturés à végétation basse parsemés d'arbres. Nous la retrouvons ainsi surtout dans les secteurs de bocage avec des alignements d'arbres, des haies arborées et des arbres isolés dans les parcelles. L'espèce affectionne aussi les vergers d'arbres fruitiers à haute-tige qui présentent une structure proche du bocage. L'espèce peut localement se contenter de bosquets lâches comme les pinèdes claires pâturées. En Auvergne-Rhône-Alpes, les habitats de cette espèce sont différents, il s'agit de garrigues ouvertes. La principale population nationale se retrouve en région méditerranéenne et dans les mêmes habitats qu'en Ardèche, c'est-à-dire les garrigues ouvertes, soit par pâturage, soit par incendie. L'espèce migre au-dessus de la Méditerranée et du Sahara pour hiverner au Sahel. Sa période de présence dans la région (reproduction) s'étend de fin avril à fin août. Elle capture l'essentiel de ses proies sur des sols dégagés, les coléoptères sont dominants dans son régime alimentaire.

La **Pie-grièche grise** (*Lanius excubitor*) est une espèce d'affinité plus septentrionale et recherche des habitats plus ouverts. Disparue des plaines agricoles devenues stériles, on la retrouve sur les vastes plateaux ouverts voués à l'élevage où les prairies permanentes dominent mais doivent contenir un nombre suffisant d'éléments paysagés, haies, arbustes, arbres isolés, bosquets. Dorénavant, la présence de prairies humides voire marécageuse ou de zones de refus semble essentielle à son maintien. L'espèce est globalement sédentaire, notamment les mâles. Les femelles et les jeunes peuvent se disperser d'avantage. L'espèce se nourrit essentiellement de coléoptères, d'orthoptères (grillon champêtre notamment), de gros hyménoptères (bourdons) mais aussi de nombreux micro-mammifères, qui constituent la principale biomasse consommée (comme pour la plupart des rapaces). Notamment en période hivernale rigoureuse, l'espèce peut également capturer des passereaux allant jusqu'à une taille voisine de la sienne.

La **Pie-grièche méridionale** (*Lanius meridionalis*) est une espèce jumelle de la Pie-grièche grise, endémique de la péninsule ibérique et du sud-est de la France. Sa biologie (régime alimentaire, sédentarité) est très comparable. Elle affectionne divers habitats ouverts : garrigues basses, plaines cultivées avec haies, bocages, vignes, vergers et steppes méditerranéennes. Elle a tendance à cacher son nid plutôt dans des buissons que dans des arbres comme les privilégient les Pies-grièches grise et à tête rousse.

2. Historique de l'évolution de l'espèce et des actions

2.1. Des années soixante à la prise de conscience

En Europe, ces oiseaux ont, depuis environ 5 000 ans, largement profité des défrichements progressifs opérés par l'Homme et comme ailleurs, les pies-grièches se sont donc fort bien adaptées à une agriculture traditionnelle ou extensive. C'est à partir des années 1960 que l'âge d'or s'est manifestement terminé pour elles. Il s'agit là principalement de l'une des conséquences de la modernisation énergétique de l'agriculture suite à la mise en place de la Politique Agricole Commune (PAC) figurant à l'article 39 du Traité de Rome, entré en vigueur le 1er janvier 1958 pour les pays de la Communauté européenne.

1993-1994 :

Une enquête nationale sur l'ensemble des pies-grièches a été engagée par la LPO en 1993-1994. Les différents atlas ont permis d'évaluer les évolutions des répartitions de ces espèces dans l'ensemble des départements d'Auvergne Rhône-Alpes depuis les années 1970.

2008-2009 :

Au cours de cette période la LPO Loire travaille pour la première fois sur la Pie-grièche grise pour mieux évaluer sa population. Ce travail permet notamment d'alimenter une nouvelle enquête nationale menée en 2007-2009 qui montre des effondrements des populations de certaines espèces (Pie-grièche grise, Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse), mais ces baisses ne sont pas homogènes et de grands secteurs ont été identifiés dans les départements concernés comme des bastions pour ces espèces menacées.

2.2. L'élaboration des plans d'actions

2013 :

Rédaction d'un Plan National d'Actions (LEFRANC Norbert & ISSA Nidal) pour la période 2014-2018. Ces objectifs sont d'une part l'amélioration des connaissances et, d'autre part et surtout, la réduction des menaces identifiées grâce à des interventions sur la qualité de l'habitat. Il souligne également l'importance à accorder à la communication et à la sensibilisation.

2013-2014 :

Une déclinaison du Plan d'actions national à l'échelle de l'Auvergne a été réalisée par la LPO Auvergne, validée par le CSRPN du 24 juin 2014 pour la période 2015-2019. Elle concerne 2 espèces du PNA : la Pie-grièche grise et la Pie-grièche à tête rousse. Une animation de cette déclinaison régionale a été confiée à la LPO Auvergne en 2015 et 2016, un comité de pilotage institué et des actions correspondant aux fiches du PNA mises en routes par les différents partenaires du comité de pilotage.

2.3. Mise en œuvre des plans national

2014 :

Le Conseil Général de l'Allier a mis en place un « ENS bocage » à Autry-Issard qui aura valeur d'exemple, car il s'agit en Auvergne d'une des premières actions visant de la « nature ordinaire », et où la Pie-grièche à tête rousse est présente, notamment dans ce département qui héberge l'une des deux principales populations de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2014-2016 :

En Rhône-Alpes, la LPO Ardèche et la LPO Loire ont également décliné le PNA sur la période 2014-2016 pour les Pies-grièches grise et à tête rousse. Les actions ont porté sur l'identification des territoires des couples dans des zones échantillons. Les agriculteurs ont, à chaque occasion de rencontres, été sensibilisés à la préservation de ces espèces. En 2016, la LPO Ardèche a mené un travail d'évaluation des populations et des habitats sur une partie des secteurs de présence de l'espèce dans l'objectif de définir des actions de gestion favorable à l'espèce.

2016-2017 :

Au cours de ces deux années, les premières actions du PNA ont été mises en œuvre. Elles sont développées dans la suite du document :

- Inventaire et état des lieux de la population de Pie-grièche grise dans la Chaîne des Puys (63)
- Inventaire et état des lieux de la population de Pie-grièche grise dans l'ensemble du département de la Haute-Loire (43)
- Réévaluation des populations auvergnates
- Identification des noyaux et estimation de la population du bocage Bourbonnais (03)
- Sensibilisation des acteurs locaux sur le bocage et la Pie-grièche à tête rousse dans le secteur du bocage Bourbonnais (03)
- Montage du projet ELEVE : pour ELEvage Vétérinaire Environnement) maîtrise du parasitisme des troupeaux en respectant l'environnement
- ...

3. Répartition des espèces et des populations

La région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée par 3 des 4 espèces du PNA. Les plateaux du nord du Massif central abritent aujourd'hui la quasi-totalité de la population française de Pie-grièche grise.

Des cinq espèces nichant en France, seule la Pie-grièche écorcheur avec 100 000 à 200 000 couples n'est pas menacée bien que ses populations aient beaucoup régressé. Les quatre autres espèces, comptant seulement quelques dizaines à quelques milliers de couples, sont toutes menacées de disparition et font l'objet d'un Plan National d'Actions (2014-2018).

La Pie-grièche à poitrine rose a disparu d'Auvergne en 1961, et de Rhône-Alpes en 1972. Autrefois commune dans plusieurs régions françaises, il reste aujourd'hui moins de 30 couples en France (dans l'Aude et l'Hérault).

La **Pie-grièche à tête rousse** est en régression partout en France avec deux populations principales, l'une habitant dans une large bande allant du Limousin à la Lorraine en passant par le Centre et la Bourgogne, essentiellement inféodées à des paysages de bocages et de vergers pâturés ; l'autre population, la plus importante occupe les garrigues basses, pâturées ou incendiées de la zone méditerranéenne. Cette espèce est une migratrice trans-saharienne, elle survole en effet la Méditerranée et le Sahara pour gagner ses quartiers d'hivernage situés au Sahel. En région Auvergne-Rhône-Alpes, deux noyaux importants d'une centaine de couple chacun existent, l'un en région méditerranéenne dans le sud de l'Ardèche, l'autre dans le bocage bourbonnais (Allier) et le Roannais (Loire). Le Cantal héberge encore 20-35 couples répartis en 3 petits noyaux sur la Planèze de Saint-Flour, le Bassin d'Aurillac et la Châtaigneraie. L'espèce a disparu du Puy-de-Dôme au milieu des années 2000 et ne compte plus qu'un ou deux couples en Haute-Loire.

La **Pie-grièche grise** s'éteint partout en France, les plateaux du Massif central, notamment dans sa partie auvergnate (Puy-de-Dôme, Cantal et Haute-Loire) et les départements limitrophes (Loire, Ardèche, Lozère et Aveyron), accueillent aujourd'hui la quasi-totalité de la population française, inférieure à 1 000 couples. L'espèce est répandue sur les plateaux herbagés ouverts et les bocages peu denses. Les couples ne se rencontrent dorénavant qu'au-dessus de 700 mètres d'altitude et surtout entre 800 et 1 100 mètres et le plus souvent à proximité de zones agricoles peu intensifiées comme les prairies para-tourbeuses. La population du bassin d'Ambert qui se maintient à une altitude plus basse de l'ordre de 500 mètres, fait exception. La population est estimée à 170-400 couples dans le Puy-de-Dôme, 130-250 couples dans le Cantal, 90-200 couples en Haute-Loire, environ 10 couples dans la Loire et 10-20 couples en Ardèche. Elle a disparue de l'Allier au début des années 2000.

La **Pie-grièche méridionale** est, en Auvergne-Rhône-Alpes, limitée à la partie méditerranéenne du sud de l'Ardèche et de la Drôme. Elle est présente de façon marginale et de moins en moins régulièrement dans l'extrême sud de la Drôme et semble avoir disparue des gras en Ardèche. Nous dénombrons aujourd'hui moins d'une dizaine de couples.

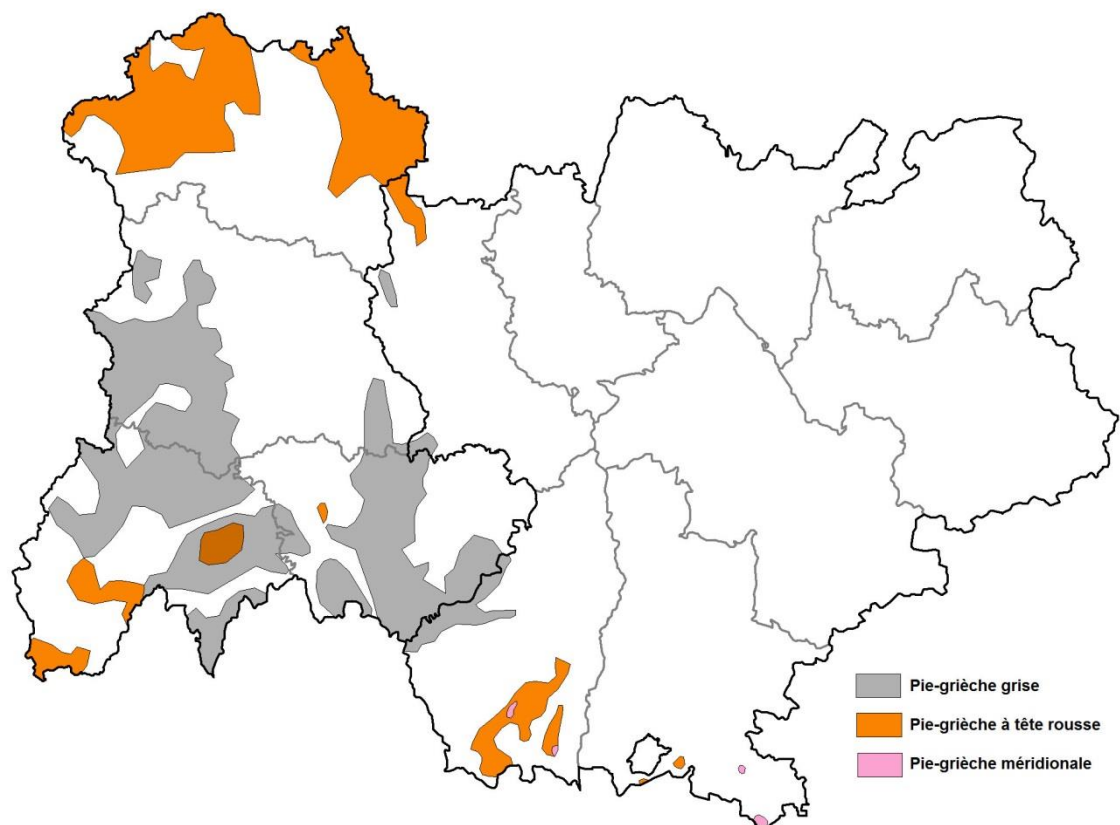


Figure 2 : Répartition des 3 pies-grèches en Auvergne-Rhône-Alpes

4. Analyse des enjeux et menaces dans la région

4.1. Enjeux

Si la **Pie-grièche à tête rousse** n'est considérée que comme « Vulnérable » en France, elle est en revanche « **En Danger Critique** » dans la Liste rouge des oiseaux nicheurs actuellement en vigueur en Rhône-Alpes (2008). En Auvergne, son statut actualisé (2016) est « **En danger** ».

La **Pie-grièche grise** est considéré comme « **En Danger Critique** » dans la Liste rouge des oiseaux nicheurs actuellement en vigueur en Rhône-Alpes (2008). En Auvergne, et plus globalement en France, son statut actualisé (2016) est « **En danger** ».

Du fait de l'importance de sa population nicheuse au niveau national et de son degré de vulnérabilité, la Pie-grièche grise est l'espèce qui arrive en tête des priorités de conservation à l'échelle de l'Auvergne et plus largement de la partie Massif central de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La **Pie-grièche méridionale** est en limite d'aire et ne compte que quelques couples dans le sud de la Drôme et de l'Ardèche, elle est « En danger critique » d'extinction à très court terme en région et « En danger » à l'échelle nationale.

	LR France (2016)	LR Auvergne (2016)	LR Rhône-Alpes (2008)
PG à poitrine rose	En danger critique (CR)	Eteint en région (RE)	Eteint en région (RE)
PG grise	En danger (EN)	En danger (EN)	En danger critique (CR)
PG méridionale	En danger (EN)		En danger critique (CR)
PG à tête rousse	Vulnérable (VU)	En danger (EN)	En danger critique (CR)
PG écorcheur	Quasi Menacé (NT)	Préoccupation mineure (LC)	Préoccupation mineure (LC)

4.2. Menaces

DEGRADATION DE L'HABITAT

L'intensification généralisée des pratiques agricoles constitue la première cause de disparition des populations de Pies-grièches. Leur conservation est dépendante du maintien d'une agriculture extensive.

Depuis la fin des années 1980, les types de cultures ont beaucoup changé dans les zones où s'exerçait traditionnellement l'élevage bovin et ovin. Il est noté la progression des surfaces en maïs aux dépens des prairies, pâtures et autres cultures. Ces espaces abritaient de nombreuses proies pour les milans, alors que les champs de maïs sont pauvres en ressources alimentaires. Les superficies de milieux prairiaux (hors prairies artificielles et pelouses) ont diminué en France de 16,4 % entre 1982 et 1997.

De même les travaux connexes des remembrements (destruction des haies, murets, bosquets et arbres isolés) privent l'espèce de postes de chasse, de sites de nid et de ressources alimentaires.

Aussi le maintien des troupeaux en stabulations au lieu du pâturage en extérieur au profit de l'ensilage d'herbe prive ces espèces de surface pâturées où ses proies sont accessibles.

La transformation des prairies permanentes en prairies artificielles ou l'engraissement des prairies de fauches conduisent à une banalisation de la flore et des insectes.

Enfin, la limitation des refus, le drainage et la destruction des prairies humides entraînent la disparition de zones refuges pour les espèces proies.

A l'inverse de l'intensification, la déprise agricole notamment dans certaines zones de moyenne montagne, entraînant l'extension des boisements au détriment des paysages ouverts. Cela a aussi un effet négatif.

La forte expansion de l'urbanisation sur les terres arables et les nouvelles infrastructures routières sont aussi une cause de perte d'habitats et de destruction directe de sites de reproduction.

EMPOISONNEMENTS INDIRECTS

La bromadiolone, puissant anticoagulant, est autorisée pour lutter contre les pullulations cycliques du campagnol terrestre et engendre la mortalité des prédateurs se nourrissant de campagnol empoisonnés. Ce cas n'a pas été avéré pour les pies-grièches, du fait de la petite taille des cadavres de pie-grièche cependant il est plus que probable.

DIMINUTION DE LA RESSOURCE ALIMENTAIRE

La rémanence dans les bouses des produits antiparasitaires admis au bétail conduisant à une diminution de des coléoptères coprophages et de la faune du sol des prairies conduit à une perte importante de la ressource alimentaire des Pies-grièches.

RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le PNA évoque les impacts de changements climatiques à moyen et long termes. Ainsi certains scientifiques estiment possible que pour la Pie-Grièche grise, qui occupe préférentiellement des régions froides et pluvieuses, devrait voir son aire se contracter fortement vers le Nord et l'Est.

5. Analyse du réseau d'acteurs concernés

L'objectif est de **lutter contre les principales menaces qui pèsent sur l'espèce et sur lesquelles nous pouvons agir localement : la dégradation des habitats et la raréfaction de la ressource alimentaire, le risque d'empoisonnement**, tout en maintenant un niveau minimum de veille sur les effectifs des populations nicheuses.

La LPO n'étant propriétaire ou gestionnaire que de quelques espaces, son action doit être dirigée vers des personnes et organismes qui se feront le relais et traduiront les changements de pratique dans leurs choix et gestes quotidiens.

Ce projet vise donc à **mobiliser en premier lieu le monde agricole pour les inciter à agir pour la conservation des Pies-grièches**, principalement dans les départements de l'Allier, de la Loire et de l'Ardèche pour la Pie-grièche à tête rousse, dans le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, le Cantal, la Loire et l'Ardèche pour la Pie-grièche grise.

5.1. Le monde agricole

Acteurs	Actions déjà mobilisées
Exploitants agricoles dans les ZPS et zones à enjeux pour les PG en Auvergne	Participation au projet ELEVE : (pour ELEvage Vétérinaire Environnement) maîtrise du parasitisme des troupeaux en respectant l'environnement Accompagner les vétérinaires et les agriculteurs dans une nouvelle démarche de gestion raisonnée du parasitisme des troupeaux dans l'objectif de maintenir les zones humides (pourtant sources de parasites) tout en diminuant l'impact des molécules antiparasitaires utilisées sur l'environnement (se retrouvant dans les bouses, le sol, l'eau et la chaîne alimentaire).
Groupement technique vétérinaire Auvergne	
GDS (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)	
Interprofession Saint-Nectaire	
Association de développement de l'apiculture en Auvergne-Rhône-Alpes	Formation sur le bocage et la valorisation du bois de haies pour le maintien du bocage
Exploitants agricoles dans les ZPS et zone enjeu pour les PG en Auvergne	
Chambres d'agriculture Allier, Puy-de-Dôme et Cantal	
CUMAs	

5.2. Monde de la protection de la nature

Acteurs	Actions déjà mobilisées
PNR LF	Repérage et suivi des couples nicheurs, cartographie des territoires des couples et des habitats en leur sein Sensibilisation des agriculteurs Création d'une pépinière, plantation de peupliers de variété locale pour offrir de futurs sites de reproduction à la Pie-grièche grise.
PNR VA	Exploitation de la base de données et prospections complémentaires
CEN Allier	Valorisation et préservation du bocage sur les zones à Pie-grièche à tête rousse dans l'Allier
LPO Auvergne	Repérage et suivi des couples nicheurs, cartographie des territoires des couples et des habitats en leur sein
LPO Loire	Montage du projet ELEVE
LPO Ardèche	Organisation de valorisation du bocage Sensibilisation des agriculteurs
Mission Haies Auvergne	Formation et valorisation du bocage, création d'une pépinière
CNRS	Elaboration du protocole d'inventaire et exploitation statistique pour l'estimation de la population de Pie-grièche à tête rousse dans le bocage bourbonnais

5.3. Partenaires financiers

Acteurs	Actions déjà mobilisées
DREAL	Projet ELEVE via Natura 2000 Formation et valorisation du bocage via Natura 2000
PNRVA	Estimation des populations et identification des principaux noyaux de population.
PNRLF	
FEDER Massif central	Repérage et suivi des couples nicheurs, cartographie des territoires des couples et des habitats au sein de zones échantillon.
Vincy autoroute	
Conseil Départementale de Haute-Loire	Réalisation et édition de plaquettes de sensibilisation à destination du grand public et des agriculteurs.
Agence de l'eau Loire Bretagne	Projet ELEVE
Agence de l'eau Adour Garonne	
Interprofession Saint-Nectaire	

6. Zoom sur quelques actions conduites avec les partenaires

6.1. Valorisation du bocage avec le CEN Allier

Année	Action	Partenaires	Retour d'expérience
2017	Action de sensibilisation et de communication auprès des élus, des agriculteurs et des habitants du bocage Bourbonnais	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais CEN Allier	Action de communication multi partenariale permet de toucher un plus grand nombre de personnes. Difficile de mobiliser les agriculteurs lors des journées techniques. Certains agriculteurs répondent favorablement à la réalisation de diagnostic d'exploitation et sont prêt par la suite à suivre la reproduction des pies grièches sur leurs exploitations.

6.2. Montage du projet ELEVE

L'objectif est d'accompagner les vétérinaires et les agriculteurs dans une nouvelle démarche de gestion raisonnée du parasitisme des troupeaux dans l'objectif de maintenir les zones humides (pourtant sources de parasites) tout en diminuant l'impact des molécules antiparasitaires utilisées sur l'environnement (se retrouvant dans les bouses, le sol, l'eau et la chaîne alimentaire).

Année	Action	Partenaire	Retour d'expérience
2017	Formation des vétérinaires	DREAL	Grande participation
2018	Audit d'état des lieux et de préconisation	GTV Auvergne AE LB et AE AG Interpro St Nectaire	Recherche des financements de 20% restants difficiles à trouver, reste à trouver 25 000 €, probablement financer à hauteur de 15 000 € par Danone et la fondation Humus, reste à trouver encore 5 à 10 000 €
2019	Audit de suivi Communication des résultats	GTV Auvergne AE LB et AE AG Interprofession St Nectaire	

6.3. Actions du PNRLF

Année	Action	Partenaire	Retour d'expérience
Depuis 2013	<p>Etat des lieux des populations de pie-grièches au sein du territoire du parc</p> <p>Suivi d'une zone échantillon « Plaine de l'Ambert » (Repérage des couples nicheurs de Pie-grièche grise, suivi de la reproduction et cartographie des habitats (occupation du sol et des éléments structurant du paysage))</p> <p>Questionnaire enquête auprès des agriculteurs afin de connaître les pratiques agricoles pouvant influencer sur la PGG</p> <p>Sensibilisation du grand public (flyer et conférences)</p> <p>Création d'une pépinière pour plantation de peupliers de variété locale (futurs sites de nidification)</p>	<p>PNRL</p> <p>Mission Haies</p> <p>FEDER Massif central</p> <p>LPO Auvergne</p>	<p>Difficulté à atteindre avec certitude l'exhaustivité du nombre de couples et de l'étendue des territoires</p> <p>Accueil favorable des agriculteurs sur le terrain</p> <p>Difficulté à récolter des boutures sur des peupliers très âgés</p>

7. Priorités d'actions à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes

Poursuite de l'amélioration des connaissances sur la répartition des pies-grièches et de leurs principaux bastions.

Ce travail permet de faire le suivi de l'évolution des populations et aussi d'identifier les zones à préserver en priorité et l'impact des actions conservatrices mises en œuvre.

Poursuite des recherches sur les exigences des espèces notamment en terme d'habitat et de ressources alimentaires afin d'orienter les actions de conservation.

Poursuivre notamment le travail réalisé dans le PNRLF pour améliorer les préconisations et piste d'action en faveur des pies grièches. Ce travail pourrait également être réalisé en dehors de la région (en partenariat avec des acteurs locaux concernés) afin de pouvoir identifier les exigences de pies grièches lors de leur migration et sur les sites d'hivernage.

Sensibilisation et conventionnement avec les propriétaires et agriculteurs concernés par la garrigue, le bocage et les prairies humides utilisées par les pies grièches.

Inviter les agriculteurs concernés par l'une des espèces à les rencontrer sur le terrain et à les sensibiliser sur les besoins écologiques des pies-grièches. S'appuyer sur les réseaux d'exploitants existants (Cuma, GVA...) pour sensibiliser sur le maintien et le développement de pratiques favorables.

Favoriser l'exploitation agricole extensive des garrigues pour le maintien de la Pie-grièche à tête rousse dans ces habitats

Inciter les agriculteurs ou futurs agriculteurs réexploiter ou continuer à exploiter les garrigues de manière extensive via les programmes existants (MAE, contrant Natura 2000) ou nouveau.

Mise en œuvre et démultiplication du projet ELEVE.

Contribuer à démultiplier le projet ELEVE en dehors des zones du projet actuel.

Mettre en place un plan de communication afin de faire prendre conscience aux citoyens de la responsabilité qu'a le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la sauvegarde de ces espèces en France.

Créer des outils de communications à destination des scolaires et des différents publics.

Favoriser l'évolution des cahiers des charges de produit locaux pour une prise en compte des besoins des pies grièches

Essayer de faire modifier les cahiers des charges des fromages AOP d'Auvergne et de la Loire afin que les pratiques culturelles redeviennent favorables à la Pie-grièche grise ou valoriser « marque Parc » en collaboration avec les laiteries.

Maintien et restauration des éléments du paysage nécessaires aux pies-grièches.

Création de pépinières plantation de peupliers de variété locale dans le bassin d'Ambert, plantation de haies et de chênes dans le bocage bourbonnais, etc.

Remerciements

Un grand merci à Mallorie Sourie pour son accompagnement et ses conseils.

Merci aux associations locales LPO pour leurs contributions.